

Compte-rendu réunion APE du 21 septembre 2009

14 parents d'élèves présents à la réunion.

1. Bilan moral et financier de l'année 2008-2009

6 activités ont été réalisées sur l'année :

- Jus de pomme (novembre-décembre)
- Goûter de Noël (décembre)
- fabrication de pantins (février)
- Loto (mars)
- Carnaval (mai)
- Divers (achat téléviseur et adhésion FCPE) au fil de l'année.

Au niveau financier, ces activités ont engendré 1360,72 euros de dépense pour un gain de 1157,60 euros. Ce qui laisse un disponible de 1210,67 euros pour l'année à venir.

Les faits marquants :

- 1^{ère} année semaine à 4 jours.
- Arrivée de la nouvelle directrice, Mme Malpelat.
- Ouverture d'une 5^{ème} classe à la rentrée.
- Fête de l'école sans l'APE.

Le bilan détaillé pourra être fourni à tout parent d'élève qui en fera la demande.

2. Constitution du bureau de l'association

Le bureau de l'association est actuellement composé de 6 membres : Karine Grégoire, Valérie Parsy, Nathalie Pebayle, Cyril Caffiaux, Xavier Fichet et Jean-Marie Merceron.

Tous sont d'accord pour repartir cette année à l'exception de Cyril, pris par ailleurs. Caroline Robuchon se propose d'intégrer le bureau.

Le nouveau bureau se réunira, le mercredi 30 septembre, afin de définir les fonctions de chacun et de préparer une rencontre avec les enseignants.

Important : Les membres du bureau de l'association des parents d'élèves sont vos représentants. Vous pouvez donc les solliciter pour toute question ou préoccupation relative à la vie scolaire.

3. Candidatures au conseil d'école

Recueil des candidatures FCPE pour représenter les parents d'élèves au conseil d'école :
Election le 16 octobre 2009.

CANDIDATS

FICHET Xavier	PERROY Stéphane
GOURDEAULT Magalie	BOURLAUD Thierry
HUARD Céline	BILLY ISEL Sophie
SIMMONET Florent	CHARRIER Christine
ROBUCHON Caroline	LACOSTE Sophie

Pour info et lu sur le site / www.education.gouv.fr/

« L'exercice du mandat des représentants des parents est facilité »

Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école et de l'établissement scolaire notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école et aux différentes instances des établissements scolaires. Le décret permet aux représentants des parents d'élèves de mieux exercer leur mandat :

- *les heures de réunion des conseils d'école, d'administration et de classe sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves ;*
- *les représentants des parents d'élèves doivent disposer des informations nécessaires à l'exercice de leur mandat ;*
- *ils ont le droit d'informer et de rendre compte des travaux des instances dans lesquelles ils siègent.*

En outre, ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève.

Quel est le rôle des représentants de parents d'élèves ?

Les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration d'un établissement du second degré sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative.

Premier degré : *le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants). Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire. »*

4. Bilan de la rentrée scolaire

114 élèves ont fait leur rentrée à l'école de la Mirandelle. Il n'est pas prévu, pour le moment, d'autres inscriptions en cours d'année.

Le projet pédagogique de l'école a pour thème « l'école de la forêt ».

Cette rentrée a également fait l'objet d'une information aux enfants et parents au sujet de la grippe A.

Au niveau activités, les enseignants prévoient 3 temps forts sur l'année, chacun situé en fin de trimestre : un marché de Noël, chants et chorale, et enfin une semaine portes ouvertes à la fin de l'année. Il n'est pas prévu de fête de l'école mais les enseignants sont disposés à travailler avec l'APE.

5. Activités 2009-2010

L'association propose de reconduire pour l'année à venir les activités de :

- Fabrication du jus de pomme (samedi sur le mois d'octobre) en faisant appel à toutes les bonnes volontés (ramassage des pommes le matin, pique-nique en commun, mise sous presse et embouteillage l'après-midi) → reste à trouver un véhicule pour le transport des pommes puis des bouteilles, et un lieu de stockage.
- Abonnement dans la limite de 50 euros par classe et sur présentation de la facture ou forfait de 250 euros pour l'achat de matériel commun à toutes les classes.
- Une activité de Noël avec la présence du Père Noël, si possible à caler avec le marché de Noël des enseignantes.
- Une activité créatrice sur février avec le concours des enseignantes (idée : réalisation de set de table).
- Un loto au printemps en prévoyant une salle un peu plus grande (Sainte-Pezenne ou Maison communale de Cholette) que celle du château de Chantemerle ; reste le coût de la location (gratuit à Chantemerle).
- Le carnaval en mai avec son défilé costumé et monsieur carnaval construit par les enfants avec le concours des enseignantes.
- La fête des écoles en juin (un samedi après-midi) avec kermesse, tournoi de foot (incluant les anciens de l'école) et repas champêtre avec le concours de l'association de quartier.

Les membres du bureau de l'association vont donc rencontrer les enseignantes pour évoquer la faisabilité de ces activités.

📣 **Toute nouvelle idée d'activité est naturellement la bienvenue, n'hésitez pas à en faire part aux membres du bureau.**

6. La communication

L'an dernier, toutes les informations de l'APE ont été communiquées aux parents par le biais des cahiers de liaison des enfants ; cela s'est globalement bien passé.

Cette année, l'association va poursuivre sur ce mode de communication en y ajoutant :

- L'affichage au panneau d'affichage à l'entrée de l'école (à condition de récupérer une clé du panneau),
- L'intranet de l'école si possible (il nous avait été proposé d'utiliser cet espace il y a 2 ans ; donc à confirmer),
- La messagerie électronique pour les parents en disposant.

A cet effet, et si vous en êtes d'accord, nous vous proposons le coupon réponse ci-après pour nous communiquer vos coordonnées ; coupon réponse à retourner dans la boîte aux lettres de l'APE située à l'entrée de l'école.

Nom-Prénom : _____

Nom-Prénom de l'enfant : _____ Classe : _____

Nom-Prénom de l'enfant : _____ Classe : _____

Nom-Prénom de l'enfant : _____ Classe : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____@_____

Mail : _____@_____

Merci de votre participation.